

Service pour adolescents - Association le Domaine-ULB-Erasme

Règlement interne

L'application de ces règles vise à créer et maintenir une ambiance propice à l'expression de chacun dans le respect de l'autre et de lui-même.

Durant son hospitalisation, il sera exigé de l'adolescent de respecter le règlement interne du service.

Toute transgression est signifiée au jeune par le soignant et peut donner lieu à des décisions immédiates ou à des modifications du cadre de son séjour hospitalier.

Règlement :

1. Horaire obligatoire

08h00	: Lever	14h00 - 16h00	: Activités
08h00 - 08h45	: Petit déjeuner	16h00	: Collation
08h45	: Actualités	16h30	: Restitution des GSM
09h00	: Programmation des activités	19h00 - 19h30	: Repas du soir
09h30 - 10h00	: Mise en ordre des chambres	22h00	: Collation
10h00 - 12h00	: Activités	22h30	: Retour en chambre
12h00 - 12h30	: Repas de midi	23h00	: Extinction des lumières

2. Sorties et visites

Durant la première semaine d'hospitalisation, le jeune ne pourra quitter le service qu'accompagné d'un membre du personnel ou de sa famille.

A l'issue de cette semaine de prise de contact, le jeune pourra faire la demande d'une sortie en dehors des heures d'activités. La sortie sera d'abord limitée à l'enceinte du parc, puis tout à fait libre avec possibilité d'emprunter les navettes gratuites reliant la gare de Braine-l'Alleud. Cette sortie sera accordée en fonction de l'évaluation faite par l'équipe de la capacité du jeune à gérer cette sortie, et sous condition d'une autorisation parentale.

Des retours en famille à visée thérapeutique sont prévues un week-end sur deux. L'unité sera fermée du vendredi 18 heures au dimanche 18 heures, tous les quinze jours. Lors de ces week-ends, les jeunes doivent obligatoirement séjourner dans leur famille respective.

Les visites sont autorisées de 16H00 à 19H00 en semaine, de 14H00 à 20H00 le week-end, pour autant qu'elles ne mettent pas le jeune du service en danger.

3. Téléphone

La réception des appels téléphoniques est autorisée de 12h30 à 13h30 et de 16h00 à 22h00 via le n° direct 02/386.09.65 ou via l'équipe de soins au 02/386.09.75.

Le GSM et les consoles de jeux seront confiés au personnel de nuit à 22h00 et restitués à 16h30 le lendemain.

Le personnel s'octroie la possibilité de confisquer le GSM si l'adolescent en fait un mauvais usage.

4. Chambre

La chambre constitue l'espace individuel de chaque jeune qu'il partage avec son autre occupant, dans le respect de l'intimité de chacun. Cependant, l'équipe soignante doit pouvoir y avoir accès à tout moment, notamment pour assurer l'hygiène de la chambre.

Les chambres ne sont pas mixtes, les garçons ne peuvent entrer dans les chambres des filles, et réciproquement.

Il est demandé à chaque jeune d'apporter un cadenas pour son armoire et de déposer, si possible, l'argent au bureau infirmier ou à l'accueil pour des sommes plus importantes.

La dégradation volontaire du mobilier et du matériel sera facturée au jeune ou à son représentant légal. Il peut également être demandé au jeune de réparer le matériel endommagé.

Le jeune est tenu de maintenir sa chambre en ordre et de faire son lit. Une vérification quotidienne sera effectuée par l'équipe soignante.

Les chambres seront fermées pendant les activités et les temps de repas.

5. Musique

L'usage d'instruments de musique et d'appareils sonores est autorisé dans la limite du respect de l'espace sonore des autres jeunes et celui du personnel. Par sécurité, seul un combiné radio-CD-cassettes de petit volume est accepté. Les appareils de télévision sont interdits. Toute décision à ce niveau est prise par l'équipe soignante. Le personnel se réserve le droit de pouvoir intervenir dans le choix des programmes TV. La télévision du living ne fonctionnera pas pendant les activités programmées, ni pendant le temps des repas.

6. Tabac

Il est interdit de fumer dans l'unité. En cas de non-respect, il y aura confiscation du tabac, briquet, allumettes, etc. (sans récupération de ceux-ci).

7. Conduite d'un véhicule

La conduite d'un véhicule n'est pas autorisée durant la durée du séjour, sauf autorisation médicale préalable.

8. Participation aux activités

La présence à la programmation des activités et aux groupes thérapeutiques est obligatoire. Il est demandé aux jeunes de participer à deux activités par jour à choisir parmi les activités proposées à la programmation par l'équipe d'animation.

Les patients sont soumis à l'obligation scolaire durant leur séjour sauf avis médical contraire. Ils seront pris en charge par les professeurs attachés à l'école intra-hospitalière Robert DUBOIS.

9. Vêtements :

Une tenue correcte et adaptée aux activités est exigée.

10. Il est également interdit :

- d'avoir des relations sexuelles dans le service.
- d'introduire et/ou de consommer des boissons alcoolisées, de la drogue ou des produits toxiques durant l'hospitalisation. Des prélèvements de contrôle peuvent être exigés à tout moment.
- de dégrader le matériel mis à votre disposition dans votre chambre ou dans les lieux communs. En cas de dégradation, vous en assurerez les conséquences financières et/ou leur réparation.
- d'agresser sa propre personne.
- de photographier et de filmer avec quelque appareil que ce soit (caméra, gsm, appareil photo)

En cas de transgression, l'équipe se réserve le droit de rediscuter de l'opportunité de poursuivre l'hospitalisation du jeune. L'agression d'autrui entraîne la suspension immédiate du séjour.

La responsabilité du service n'est pas engagée lors des vols entre jeunes ni par rapport aux détériorations du matériel apportées par le jeune durant son hospitalisation. Le respect de soi et d'autrui est de rigueur en toutes circonstances.

L'équipe de soins pourrait être amenée à filmer ou photographier les jeunes uniquement dans un but professionnel ou dans le cadre de certaines activités thérapeutiques.

La Direction de l'Hôpital « Le Domaine » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou objet de valeur non déposés au service « Accueil » contre reçu.

En cas de sortie non programmée, la clôture du compte ne pourra pas être établie sur-le-champ.

En fin de séjour, il vous est demandé de compléter un questionnaire de satisfaction qui vous a été remis à l'admission (questionnaire également disponible au bureau infirmier). Ce questionnaire est à déposer dans la boîte réservée à cet usage (boîte verte) soit à l'Accueil, soit dans le hall du Hameau. Votre avis est important pour nous et nous permettra d'améliorer notre prise en charge.

Dr S. MAES,-
Médecin Responsable du Service.

L'équipe ADO

Date :

Signature du patient :
(Lu et approuvé)

Signature du représentant légal :
(Lu et approuvé)

Annexe : autorisation de principe pour les patients hospitalisés
(Caractère obligatoire pour les patients mineurs).

Objet : sortie extérieure non accompagnée en dehors du site hospitalier

Concerne : Nom et prénom du patient :

J'autorise - n'autorise pas (*) - des sorties extérieures non accompagnées en dehors du site hospitalier le Domaine après 16H00 en semaine (après 14H00 en week-end et jours fériés) et ceci sans interférer dans toute décision médicale et/ou de l'équipe.

Date :

Noms, prénoms et signatures des représentants légaux (autorisation parentale) :

(*) *Biffer la mention inutile*